

De retour en eaux calmes

3^E CORRECTION DU RHÔNE ► Le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à la solution de l'élargissement du fleuve, combinée localement avec des approfondissements.



La volonté réaffirmée du gouvernement de privilégier la solution de l'élargissement — combinée locale à des approfondissements — va-t-elle contribuer à ramener calme et sérénité dans le débat sur la 3^e correction du Rhône? LE NOUVELLISTE

PASCAL GUEX

En avant toute! Le gouvernement entend bien maintenir le cap dans le dossier de la 3^e correction du Rhône. Le Conseil d'Etat vient ainsi de confirmer les principes d'aménagement du fleuve «combinant des élargissements standard, des élargissements ponctuels et des abaissements».

Il l'a fait après avoir entendu les avis de la Confédération et des experts qui ont conclu que l'approfondissement systématique réclamé à cor et à cri, notamment par l'Association de défense du sol agricole (ADSA), n'était pas une solution viable. Pour ce qui est des autres revendications, le Conseil d'Etat précise qu'il «décidera du Plan d'aménagement du Rhône après s'être déterminé sur les observations et réserves exprimées lors de sa publication».

Avis d'experts

Conciliant, ce message arrivera-t-il à apaiser les remous qui ont troublé le lancement de cette opération de sécurisation? Plusieurs attaques parlementaires et échanges épistolaires n'ont ainsi cessé d'entretenir la

polémique autour de ce projet de 3^e correction du Rhône ces derniers mois. Le 23 février dernier, le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet avait même dû se fendre d'un courrier adressé à tous les candidats à la députation et à la suppléance, «pour rétablir la vérité».

Et pour répondre à une première missive adressée dix jours plus tôt aux mêmes destinataires par l'ADSA. Au nom du gouvernement, le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement avait alors déploré noir sur blanc que l'ADSA ait passé sous silence les conclusions des experts — mandatés à sa propre demande par le Conseil d'Etat — pour analyser ses arguments. Or pour Jean-Jacques Rey-Bellet, le verdict des experts est clair: «Les conclusions des rapports techniques de l'ADSA et par conséquent la grande majorité des affirmations contenues dans son courrier sont fausses, en particulier ce qui concerne la nappe phréatique.»

Dans un communiqué, le gouvernement précise bien que la décision sur les principes a justement été prise sur la base

de ces avis de la Confédération et d'experts.

640 millions de francs jusqu'en 2020

Le gouvernement vient également de fixer les priorités de réalisation des travaux pour les douze prochaines années. Ceci en prenant en compte les demandes des communes de réaliser le plus rapidement possible les travaux de sécurisation les plus urgents. Figurent dans ce plan d'urgence les secteurs des mesures prioritaires (Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully, Massongex-Aigle) sur lesquels des grands travaux sont en cours (Viège), ont été mis à l'enquête (Sierre-Chippis) ou sont en préparation. Ces travaux portent sur 35 des 160 kilomètres du tracé et devraient être réalisés jusqu'en 2020 pour une facture globale de 640 millions de francs.

Des opérations plus ponctuelles seront aussi entreprises au titre de mesures prioritaires. Il s'agit principalement de travaux dans la vallée de Conches (Obergesteln, Chesteholz) et de mesures de dragage (Evionnaz-Collonges, Le Bouveret).

EN JUIN DEVANT LE PARLEMENT Enveloppe de 53 millions

Le «nouveau» Grand Conseil valaisan aura très vite l'occasion de se plonger dans ce projet de 3^e correction du Rhône. En juin prochain, le Parlement devra se prononcer sur une enveloppe de 53 millions de francs destinée à financer «des mesures de renforcement». Parallèlement aux grands chantiers dépassant souvent une centaine de millions de francs chacun, le Conseil d'Etat a en effet prévu la réalisation rapide de mesures localisées de renforcement de digues «dans les secteurs où les habitations sont les plus directement menacées en cas de rupture de digues». Il s'agit de mesures anticipées, conformes à la solution prévue dans le projet du Plan d'aménagement Rhône 3 (PA-R3), sur les communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais. PG



Jean-Maurice Favre, Albert Nussbaumer et Paul-Albert Clivaz se sont réjouis hier des résultats obtenus.

LE NOUVELLISTE

Jackpot pour l'utilité publique

CASINO DE CRANS-MONTANA ► La maison de jeux se porte très bien. En 2008, onze millions de francs ont été versés aux collectivités publiques.

CHARLES MÉROZ

Les exploitants du casino de Crans-Montana, le président du conseil d'administration Albert Nussbaumer en tête, ont le sourire. Lors d'une conférence de presse tenue hier sur place, ils se sont fait l'écho de la bonne santé financière de la Société du Casino S.A. qui a terminé l'année sur une note largement positive, à savoir une progression du produit brut des jeux de 2,21% (23,4 millions de francs en 2008 contre 22,9 millions en 2007). Le casino de Crans-Montana a en revanche enregistré en 2008 une diminution de la fréquentation de 1,74% par rapport à 2007. Au total, ce sont 121 387 entrées qui ont été comptabilisées au cours du précédent exercice.

Les collectivités publiques jouissent dans une large mesure de cette manne financière. Ainsi en est-il de la Confédération qui a encaissé en 2008 un montant de 4,5 millions de francs, soit une augmentation de 8,8% par rapport à 2007. Le canton du Valais s'est de son côté vu octroyer une somme de 3,7 millions de francs (+7% par rapport à 2007). Enfin, la part revenant aux six communes du Haut-Plateau — Montana, Randonne, Lens, Chermignon, Icoigne et Mollens — s'est élevée à 2,8 millions de francs, dont 1,1 million au titre de dividendes. L'année passée, le casino de Crans-Montana a versé aux collectivités un montant supérieur à 11 millions de francs.

Pour l'utilité publique.

Les responsables des entités valaisannes concernées ont profité de la séance d'hier pour rappeler l'importance de ce type d'apports financiers. Président de l'organe cantonal de répartition des produits des maisons de jeux, Jean-Maurice Favre a indiqué que 1,4 million de francs ont été versés depuis 2002 en faveur de projets d'utilité publique. «Toute décision est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat et au contrôle de l'Inspection cantonale des finances», a précisé Jean-Maurice Favre avant de mentionner une série de bénéficiaires, comme le Théâtre du Dé d'Evionnaz, Terre des hommes, le château de Loèche ou encore les Ateliers Saint-Hubert. Quant aux communes du Haut-Plateau, à travers la Fondation du Casino de Crans-Montana que préside Paul-Albert Clivaz, elles ont reçu 3,6 millions de francs depuis 2005. Le hameau de Colomby et le Caprices Festival figurent parmi d'autres au rang des bénéficiaires.

Parking en projet. Les exploitants entendent améliorer le service à la clientèle. Pour ce faire, ils fondent de sérieux espoirs sur le projet de construction d'un parking souterrain d'une capacité d'une centaine de places à proximité. Un concours d'architectes sera lancé prochainement par la commune de Montana en vue du réaménagement du secteur d'Ycoor. La réalisation est espérée d'ici deux à trois ans.

EN BREF

VOLS DANS LE HAUT-VALAIS Trois Valaisans arrêtés

La police cantonale a interpellé trois Valaisans âgés entre 23 et 27 ans pour une trentaine de vols par effraction commis entre octobre 2008 et fin février 2009. Ils ont aussi cinq tentatives avortées à leur actif.

Tous ces méfaits ont eu pour cadre le Haut-Valais. Plusieurs vols ont été perpétrés dans des établissements publics, des administrations, des entreprises et des immeubles. Le butin, constitué principalement d'argent, est estimé à 40 000 francs alors que les dommages s'élèvent à environ 25 000 francs.

Les individus ont été placés en détention préventive pour les besoins de l'enquête avant d'être relaxés.

COFFRE-FORT VALAISAN Retrouvé à Genève



Un coffre-fort découvert dans le coffre d'une voiture. LDD

La police judiciaire genevoise a arrêté quatre personnes en flagrant délit de cam-

biolage en mars dernier. Ces membres d'une bande des Balkans étaient spécialisés dans les coffres-forts qu'ils ouvraient sur place au moyen de meuleuses, pieds-de-biche ou barres à mine, ou qu'ils emportaient.

Lors de leur arrestation, ces individus venaient de desceller un coffre-fort dans une société et l'avaient placé dans le coffre de leur véhicule.

Les voleurs, au nombre de quatre, sont respectivement âgés de 36, 35 et 28 ans (tous trois du Kosovo) et 39 ans (d'Albanie). L'un des individus interpellés était déjà recherché pour le vol d'un coffre-fort de 400 kilos à Champéry en 2002 et d'un autre contenant 40 000 francs dans le canton de Genève. De nombreux téléphones portables volés, des outils, des talkies-walkies et un pistolet ont été saisis. GB/C

UN ESPACE POUR LES FUMEURS

Le 1^{er} juillet entrera en vigueur en Valais l'interdiction de fumer dans les établissements publics, y compris donc à l'intérieur du casino de Crans-Montana. La problématique n'a naturellement pas échappé aux responsables de la maison de jeux. «Un espace de l'ordre de 20 à 30% de la surface actuelle du casino sera expressément créé et adapté aux besoins des fumeurs. Nous sommes en train de mettre les bouchées doubles de manière à ce que cet aménagement soit opérationnel à partir de la mi-juin déjà. Nous voulons absolument faire en sorte que la clientèle valaisanne maintienne sa confiance et sa fidélité à notre égard et que, dans le même temps, nous puissions poursuivre le développement de nos activités sur le Haut-Plateau», a souligné hier Yassine Ben Abdesslem, consultant auprès du groupe Partouche, propriétaire du casino de Crans-Montana. CM